

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU (à partir du point 3.2) – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLAUT – POLLION – GAMPACKAT – DEFRANCE – LE DOUAREC – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – GISQUET – MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

FINANCES

Approbation du compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif, le doyen de l'assemblée est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 859 424.86 €	Dépenses	5 668 847.75 €
Recettes	1 143 457.83 €	Recettes	6 664 754.64 €
Déficit exercice 2020	719 519.33 €	Excédent exercice 2020	4 282 938.82 €
Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 75 683.76 €	Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 1 282 211.30 €
Déficit	1 435 486.36 €	Excédent	5 278 845.71 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	464 767.41 €
Recettes	1 906 740.44 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence étant assurée par Madame BUCHER,

Le conseil municipal après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité (8 CONTRE : Madame ROQUELLE, Monsieur VILLAIN, Madame JACOB, Monsieur LE PAVEC, Monsieur GISQUET, Monsieur MARTEAU, Madame LOTODE, Monsieur EDEYER),

- Vu les articles L 1612-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la commission des finances
- Vu la présentation du CA 2021 consultable sur l'intranet

ADOPTÉ le compte administratif 2021 de la Commune lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 859 424.86 €	Dépenses	5 668 847.75 €
Recettes	1 143 457.83 €	Recettes	6 664 754.64 €
Déficit exercice 2020	719 519.33 €	Excédent exercice 2020	4 282 938.82 €
Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 75 683.76 €	Dont reprise budget annexe Eau Potable	+ 1 282 211.30 €
Déficit	1 435 486.36 €	Excédent	5 278 845.71 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	464 767.41 €
Recettes	1 906 740.44 €

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Le Maire

Affichage le :

12 AVR. 2022

Philippe EMMANUEL

